

<b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b> ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ <b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b> ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○  <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b> ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○  <b>SEANCE DU 26 JANVIER 2023</b>
<b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b> <b>Présents à la séance : 46</b> <b>Ont participé au vote : 56</b> <b>Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 3</b> <b>Date de la convocation : 18 JANVIER 2023</b>	L'an deux mille <b>VINGT TROIS</b> et le <b>VINGT SIX JANVIER</b> , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b>
<b>Objet :</b>  <b>Subvention 2023</b> - <b>Pays d'Art et d'Histoire</b>	<b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Nathalie CORNET, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.  <b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b> Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT  <b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> Johanna MESSAGER a donné procuration à Aude VIVES, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Daniel ASPE, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, David MONTAGNE a donné procuration à Nathalie CORNET, Françoise ELLIOTT a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Jean MAURY a donné procuration à Josette PUJOL, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART.  <b>ABSENTS EXCUSES :</b> Sébastien NENS, Patrice ARRO, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Thierry BEGUE, André ARGILES, Guy PEIX, Jean CASTEX, Claire LAMY, Christelle LAPASSET, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Serge BOYER, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.
<b>N° d'Ordre : 06-23</b>	
<b>Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT</b>	

**Le Président,**

**RAPPELLE** qu'une convention d'objectifs annuelle lie la Communauté de Communes à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) pour la gestion du label Pays d'Art et d'Histoire (PAH). La convention a pour objet de définir les missions déléguées à l'Office de tourisme pour la mise en œuvre du Pays d'Art et d'Histoire ainsi que les conditions d'exécution des missions et les engagements réciproques des deux parties.

La Communauté de communes attribue annuellement, les crédits de fonctionnement nécessaires les actions envisagées dans l'année.

**DIT QUE** l'année 2021 a été consacré d'une part à la structuration de l'Office de Tourisme Intercommunal pour accueillir le Pays d'Art et d'Histoire avec une modification des statut et l'élection d'un vice-président délégué au Pays d'Art et d'Histoire et d'autre part au projet d'aménagement du CIAP dans la Maison Félip, par l'accompagnement du cabinet d'architecte dans la définition du programme muséographique. La candidature au label, présentée en commission CRPA le 13 décembre, a été officialisée par arrêté préfectoral le 17 janvier 2022.

**DIT QU'**en Avril 2022 a vu l'arrivée de l'animateur de l'architecture et du Patrimoine (Chef de projet au label Pays d'Art et d'Histoire), Quentin HENRIC, recruté par concours national.

**DONNE LECTURE** des actions réalisées en 2022 à savoir :

- la définition du programme muséographique du CIAP, en étroite collaboration avec le comité scientifique et des personnes ressources, avec l'accompagnement du scénographe,
- la prise de connaissance par l'animateur du territoire et de certains acteurs,
- l'organisation le 17 septembre 2022 d'une animation à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine à Evol, avec la création d'un livret sur les pierres d'Evol à destination des 6-12 ans,
- l'estampillage du fonds patrimonial Anny de Pous.

En 2022, le service Pays d'Art et d'Histoire a assuré la tenue de :

- 4 commissions culture : 1<sup>er</sup> février, 12 juillet, 6 et 26 octobre
- 3 COFIL du CIAP : 11 mars, 24 mai, 26 octobre

**FAIT PART** que l'année 2023 verra la poursuite de la structuration du Pays d'Art et d'Histoire, qui se met en place progressivement la muséographie du futur CIAP monopolisant beaucoup de temps. L'année 2023 serait consacrée à :

- la définition du programme muséographique du futur CIAP,
- la rédaction de la synthèse du programme muséographique en un Projet Scientifique et Culturel (PSC) sollicité par la DRAC,
- La mise en place de la convention avec l'éducation nationale l'objectif étant de proposer cette année quelques ateliers pédagogiques,
- La mise en œuvre du comité technique afin d'associer l'ensemble des acteurs du territoire et mettre en place, tout particulièrement les conventions de partenariat avec les services patrimoine des communes de Prades et Villefranche-de-Conflent,
- La professionnalisation de guide conférenciers,
- la mise en œuvre d'un programme « succinct » d'animations,
- la création de supports de communication (site Internet mutualisé avec celui de l'OTI),
- la poursuite de l'inventaire à hauteur de 10% du temps agent si des crédits sont disponibles à la région.

Subvention sollicitée pour l'année 2023 pour le Pays d'Art et d'Histoire

**PRECISE** que les dépenses prévisionnelles correspondent encore en grande partie pour cette année de mise en place à des charges de personnel et de fonctionnement. S'ajoutent des dépenses prévisionnelles pour la création de supports de communication et l'organisation d'animations.

Budget prévisionnel de 69.500 €

- La DRAC subventionne à hauteur de 20 000€ le poste de l'animateur,
- Le Pays d'Art et d'Histoire sollicite une subvention de 49 500 € auprès de la communauté de communes.

**PROPOSE** au conseil d'attribuer une subvention de 49.500 €, versée par quart chaque trimestre

**DEMANDE** à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 53 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,**

**ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement à l'Association Office de Tourisme Intercommunal Conflent Canigó pour la gestion du label Pays d'Art et d'Histoire d'un montant de 49.500 € pour l'année 2023.

**INDIQUE** que les crédits seront prévus au budget primitif.

**PRECISE** que la convention d'objectifs suscitée est également conclue dans le cadre de la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

